

25 & 26 Septembre 2010

Raid multi-sports en équipe

Voilà 17 ans que le RAID DES CHAUSSEES entraîne dans son sillon de nombreux mordus des sports de nature.

Pour tous, concurrents, élus, partenaires, et bénévoles, c'est l'assurance de se rassembler pour participer à une belle aventure au cœur de notre vallée de la Sèvre.

Cette année le Raid partira de la commune des Landes Génusson le Samedi 25 Septembre.

Après une journée d'efforts vous pourrez accueillir les concurrents au pied de l'espace aqua ludique de Mortagne sur Sèvre à partir de 16H. Dans la soirée un spectacle équestre vous sera présenté pendant que les concurrents effectueront l'épreuve nocturne. A leur retour un feu d'artifice sera tiré pour clore la soirée aux environs de 23H.

Le Dimanche 26 Septembre le château de Tiffauges accueillera le public et les concurrents après la traditionnelle montée des remparts.

- le Raid Elite ⇨ 2 jours - 160km - épreuve de nuit
- le Raid Espoir ⇨ 2 jours - 120km - épreuve de nuit

Renseignements et dossier d'inscription

Office du Tourisme Canton de Mortagne-sur-Sèvre
Avenue de la gare 85290 Mortagne-sur-Sèvre

☎ info@raid-des-chaussees.com

☎ 02.51.65.11.32 ☎ 02.51.65.56.68

www.raid-des-chaussees.com



Office de Tourisme
Canton de Mortagne sur Sèvre



Bulletin Municipal
de Tiffauges

Le Teipha'lien

juillet 2010

Éditorial

Vers une nouvelle mairie à TIFFAUGES

L'article relatant la dernière réunion du conseil municipal, paru dans la presse locale (Ouest-France du 7 juillet dernier), annonce le transfert de la mairie dans le bâtiment de la maison paroissiale. Cette décision a en effet été prise officiellement lors du conseil du lundi 5 juillet 2010. Elle fait suite à une annonce faite lors des vœux du maire aux Teiphaliens le 3 janvier 2010 et à une réflexion menée depuis plusieurs mois par un groupe d'élus.

Pourquoi une nouvelle mairie ? Plusieurs raisons nous ont conduits à prendre cette décision.

C'est d'abord l'exiguïté des locaux : des pièces petites, conçues à l'époque où il n'y avait qu'un seul secrétaire, même si la salle du conseil et des mariages est plus vaste ; l'absence d'une salle d'attente, ce qui entraîne un manque de confidentialité.

C'est aussi et surtout l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, qu'il s'agisse des usagers ou des personnels : il n'est pas possible de remplacer les marches d'accès par une rampe en raison du manque d'espace pour avoir une pente réglementaire ; les locaux intérieurs sont distribués sur quatre niveaux différents par un escalier étroit.

Pourquoi dans la maison paroissiale ?

Le groupe de réflexion a étudié plusieurs possibilités, y compris celle d'une construction nouvelle. Le site du presbytère semble le plus intéressant en raison de sa position centrale dans la ville. C'est une maison de caractère que nous avons fait visiter à une architecte du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Vendée, laquelle nous a encouragés dans cette voie.

L'accès au premier niveau se fait aujourd'hui par des marches : il sera possible de créer soit un élévateur, soit une rampe d'accès. La cage de l'escalier qui conduit au premier étage est suffisamment vaste pour accueillir un ascenseur.

Que deviendront les occupants actuels ?

Vous pourrez lire dans le compte-rendu ci-dessous que la commune se porte acquéreur de la maison Gautret, place du Champ de Foire afin de les y reloger.

Voilà donc un projet qui va se concrétiser dans les deux années à venir : choix de l'architecte, études chiffrées, choix des entreprises, etc... Quant au devenir de la mairie actuelle, les idées ne manquent pas, nos associations savent bien que nous n'avons pas assez de locaux pour les accueillir.



**CONSEIL MUNICIPAL N°114
du 5 juillet 2010**

Etaient présents:

M. GIRAUD, Maire, MM CHATRY, BROSSET, LANDREAU, adjoints.
Mmes BARREAU, BAUDRY, BRIN, GARREAU, GAUTRON
MM. CHIRON, HOUSSAYE, OGER, POILANE

Absente excusée : Mme MADIOT

Secrétaire de séance : Mme GARREAU

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 5 juillet 2010 à 20h30, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAUD, Maire.

Après en avoir délibéré, il décide d'adopter le compte-rendu de la réunion du 17 mai 2010,

1 – Compte d'affermage assainissement 2009

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte d'affermage établi par la SAUR au titre de l'année 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare n'avoir aucune observation à faire sur le compte d'affermage assainissement établi par la SAUR pour l'année 2009.

2 – Subvention pour le club de badminton

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le club de badminton, créé en 2009, a fait une demande pour obtenir la subvention versée aux associations lors de leur création.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 982 €. (barème 963 € en 2008, 982 € en 2009).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accepter le versement d'une subvention exceptionnelle de 982 € à l'association de Badminton,

3 – Fixation du taux de promotion pour les avancements de grade

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il appartient désormais aux organes délibérants de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires d'un cadre d'emplois remplissant les conditions pour être promu à l'un des grades d'avancement de ce même cadre d'emplois.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable du Comité technique paritaire en date du 14 juin 2010, décide de fixer le taux de promotion pour les avancements de grade à 100 % pour tous les grades et tous les cadres d'emplois.

4 – Achat d'une maison

M. le Maire expose au conseil que la maison sise Place du Champ de Foire, cadastrée AB 197, appartenant à la famille GAUTRET est à vendre au prix de 140 000 €. Dans le cadre du projet de la nouvelle mairie, cette maison pourrait permettre de reloger les locataires de l'ancien Presbytère où serait installée la mairie.

Le conseil municipal donne délégation à M. le Maire pour signer les documents nécessaires à cette acquisition, dès que le Service des Domaines aura fait parvenir son avis.

5 – Divers.

- Une convention avec le SyDEV va être passée pour le remplacement de deux lampadaires au Hameau de Vallet. Le coût pour la commune sera de 755 €.
- Un contrat a été passé avec le cabinet vétérinaire de La Bruffière pour le recueil des chiens errants.
- L'entreprise LAHAYE TP a été retenue pour réaliser des travaux de voirie sur la route de Saint Aubin (VC5) pour un coût de 17 980 € H.T. Le Conseil Général a accordé une subvention de 2 033 € pour ces travaux.
- Le chantier sur la route départementale 753 reprendra en septembre.
- Le Conseil Municipal Enfants va être associé à l'opération de Plantations organisée par la commune.

Fin de conseil

Fermeture de la mairie

La mairie sera fermée les samedis 17, 24 et 31 juillet ainsi que les samedis 7, 14 et 21 août 2010.

Vie associative

Juillet

Mardi 13 : Feu d'artifices

Août

Mercredi 25 : Collecte de sang

Septembre

Dimanche 5 : Marathon 6h de pêche au coup – La Moulinette
Vendredi 10 : Spectacle Marie Guerzaille du Volley – salle polyvalente

Samedi 11 : Randonnée de la Sèvre – salle des sports
Samedi 11 et dimanche 12 : Spectacle Marie Guerzaille du Volley – salle polyvalente

Dimanche 26 : Raid des Chaussées

Balayage des rues

Le prochain balayage des rues est programmé le mercredi 8 septembre. Pour les rues étroites il se fera le lundi 20 septembre.

***Campagne de lutte collective
contre les rats et les souris***

Toute personne intéressée pour du raticide ou du souricide devra remplir un bon de commande.

Celui-ci peut être retiré dès maintenant en mairie et devra être retourné avant le 18 septembre 2010 dernier délai, aux heures d'ouverture :

du lundi au samedi : 09 H – 12 H
le mardi après-midi : 16 H – 18 H
le jeudi après-midi : 16 H – 17 H

Tarifs

Raticide en boîte de 1 kg : 8.00 €
Raticide en seau de 3 kg : 19.00 €
Raticide en sac de 25 kg : 75.00 €
(réservé à usage professionnel)
Souricide en boîte de 1 kg : 9.50 €



***Objectif Citoyen :
Le recensement militaire***

Le recensement militaire donne des droits

Qui ? Garçons et filles de nationalité française

Où ? A la mairie de ton domicile

Quand ? Dès 16 ans

Avec quoi ? Ta carte d'identité
Le livret de famille
Un justificatif de domicile

Pourquoi ? Pour être inscrit sur les listes électorales.
Pour te présenter aux examens et concours soumis à l'autorité publique.
(C.A.P, B.E.P., Baccalauréat, permis de conduire, etc.)

Pour plus de renseignements, contacter le :

**Centre du Service National de Nantes
Quartier Mellinet, 69 rue du Général BUAT
44000 NANTES
☎ 02.28.24.27.84**

Travaux de la RD 753

Le chantier s'est arrêté le 2 juillet afin de ne pas perturber le trafic estival. L'entreprise ne reviendra qu'à la fin du mois de septembre, profitant d'une déviation de la RD 753 par l'Agence Routière Départementale pour des travaux de réfection de la voirie entre les Quatre-Routes de la Bruffière et Tiffauges. Ces travaux devraient durer environ trois semaines.

Ce qu'il reste à faire :

- Fin de l'aménagement de la rue du Château
- Carrefour du Château
- Réalisation d'un plateau ralentisseur en direction de la Vallée
- Traitement de l'entrée de la rue du Moulin-Vieux
- Finition des trottoirs

Nous osons espérer que la déviation mise en place à ce moment-là sera plus efficace que celle du mois de juin !

***SPANC (Service Public
d'Assainissement Non Collectif)***

Les foyers qui ne sont pas reliés à la station d'épuration reçoivent actuellement la visite de M. Matthieu RICHARD, technicien, pour un contrôle de leur assainissement individuel.

A l'issue de ces contrôles, chaque foyer recevra de la communauté de communes un diagnostic de son installation.

Quels que soient les travaux à réaliser, il est préférable d'attendre le diagnostic.

***R.S.T. Volley-ball
Spectacle « Marie Guerzaille »***

Vendredi 10 septembre à 20h30

Samedi 11 septembre à 20h30

Dimanche 12 septembre à 14h30

Il reste des places en vente pour le spectacle :
« Marie Guerzaille ».

Réservation au 06.15.54.63.86 ou par mail :
rstvolleyball@live.fr.

~~~~~

**BONNES VACANCES A TOUS !**

